ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

William P. Smith vs. Thomas Reddy Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8581.—Sa vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans la Première District de cette ville, SAMEDI, le 7 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Pelican, Nouvelle-Levée, St. Joseph et North Market, désignés par les numéros deux et trois sur un plan connu en somme le plan de J. A. Beard; les dits terrains mesurant ensemble quarante-huit pieds un pouce et quatre lignes rue Nouvelle-Levée, et cent Pulieu, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds deux pouces et sept lignes sur la limite du côté de la rue St. Joseph, et cent vingt-neuf pieds et pouces et quatre lignes de l'autre côté, vers la rue North Market, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et dépendances y appartenant.

Étant les mêmes terrains acquis par le défendeur et feu Wm. H. Palmer, par acte passé par devant Richard Brown, ancien notaire en cette ville, le 12 octobre 1859, de Paul E. Theard; et le dit défendeur a acquis l'intérêt du dit Wm. H. Palmer, par achat de sa veuve et ses héritiers, par acte passé par devant W. J. Castell, notaire, le 15 avril 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5 juin—5 12 19 26—3 7 juil.

Bouvier & Wiedemann vs. M. et Mme Lauden Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6328.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 10 juillet 1883 à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une portion de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Johnson et Galvez, mesurant soixante pieds six pouces six lignes de face à la rue Bienville à une distance de cinquante-quatre pieds de l'enregistrer de la rue Galvez, cent six pieds de profondeur sur la ligne la plus près et semblable à la rue Johnson, soixante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne la plus près et parallèle à la rue Galvez, puis trente-huit pieds deux pouces sur la ligne qui le divise avec la ligne du fond qui mesure soixante-neuf pieds huit pouces et deux lignes. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent acquises par le défendeur de la succession de H. Orillé le 19 février 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8 juin—8, 15, 22, 29—6, 10 juil

Michel Herbert vs Robert Abbatt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8373.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 30 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cette propriété commerciale de valeur connue comme le Planters Steam Cotton Press, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro douze-quatre, composant quatorze lots désignés par les numéros un à quatorze inclusivement et borné par les rues Annonciation, Market, Richard, Constance et la Chemin Pâlisté et mesurant, plus ou moins, trois cents pieds de front à la rue Annonciation, deux cent quatre-vingts pieds de front à la rue Constance, trois cent vingt-cinq pieds de face à la rue Market, trois cent quatre-vingt-trois pieds de fa e à la rue Richard, et soixante pieds de face au Chemin Pâlisté. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et machines qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Calme et étant la seconde et la dernière vente, ladite propriété sera définitivement adjugée au dernier et plus enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournira un bon avec garantie solidaire, portant intérêt à huit pour cent par an du jour de la vente et hypothèque spéciale sur ladite propriété jusqu'à parfait paiement; l'acquéreur devra déduire du montant de son enchère et payer au comptant les frais d'Enchère, honoraires du shérif et des ventes, etc., etc., et tout à convenir. Quinze Cents——Piastres, en outre des taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur ladite propriété dont le montant est inconnu.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

14 juin—14 21 28 30

Andre W. Moore, jr. vs. Meredith Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7412.—Sa vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI 26 juin 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cadiz, Valence Greene et St. David, et désignés comme lots Nos 17, 18 et 19 de l'îlet No 542 sur un plan fait par W. H. Williams, voyer, en date du 29 juin, 1867, et dépo é par ce dernier à l'Hôtel de Ville, voyez ledit plan de cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Lequel par le défendeur de Geo P. Bowen, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, jr, notaire, le 14 janvier 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

24 mai—24, 31, 7, 14, 21, 28

La ville de la Nouvelle-Orleans vs. H. Bloomer; C. E. Girardey & Co. la même vs. les mêmes; les mêmes vs. M. A. Southworth. H. Bloomer et C. E. Girardey & Co. la même vs. les mêmes et la même vs. les mêmes

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 12 501, 12,502, 12,503, 12,217 et 741.—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour les taxes de ville des années 1876, 1877, 1878, 1879 et 1881, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 24 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE connu comme la propriété Foucher, dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement une partie de la Paroisse Jefferson, le dit morceau désignant au nord de l'avenue St Charles et s'étendant aux extrémités nord du terrain, et étant borné et décrit comme suit: Faisant face à côté nord de l'Avenue St-Charles et s'étendant de la limite de Barthaville à la limite de Greenville, s'étendant de la dans une direction nord vers la limite Est de Greenville, Fribourg et Morley, à peu près sept cent dix-sept trente-six pieds à un certain point au nord-ouest à un angle sur la limite de Morley, puis dans une direction sud-est sur une ligne du fond à la limite est de Morley, puis encore dans une direction nord sur la limite est de Morley à peu près quatre mille et 70 pieds à la dernière profondeur du terrain et sur un point où la dite limite supérieure rejoint la limite convergente du terrain qui touche au dessous; puis s'étendant dans la direction du sud sur une ligne du dit terrain adjacent et le long de a limite coté ouest de Barthaville au côté nord de l'Avenue St-Charles environ cent mille six cent vingt-sept pieds. Le tout en second avec les lignes et distances primitives comprenant cent douze arpents de l'Avenue St-Charles aux limites primitives de derrière.

Saisi dans les affaires ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

21 juin—21, 28—5, 12, 19, 26 juil

AVIS aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.

Henry Kraeger vs ces créanciers.

No 8855—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Ordre de Cour.

Que la cession de la propriété du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est décrété que ses assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant M. Fred. Adolph, notaire MERCREDI, 27 juin 1883, à 11 heures du matin, dans le but de traiter les affaires du pétitionnaire.

Et dans l'intervalle, que les procédures judiciaires soient suspendues contre sa personne et sa propriété.

Nouvelle-Orléans, 15 juin 1883.

(Signé) A. L. TISSOT juge.

Une copie exacte,

JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

19 juin—19 23 26

Raymond Conyaud vs. ces Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 6,729—Division C—A vis est par le présent donné aux créanciers de Raymond Conyaud et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Simonet, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19, 26, 28

Patrick J. O'Hamilite vs. ces créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6900.—Division C—A vis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable ci-dessus et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Otto Thomas, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

17 juin—17, 21, 28

Bulkeraton de Joseph Rosenfield et Sons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6905—Division D—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Miles Wolf, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

17 juin—17, 21, 28

Succession de George W. Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6856—Division C—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. S. Wills, administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

17 juin—17 21 28

Succession de Frederick Wetchmann

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6906.—Division E—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par W. Wolf, administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19 23 28

Succession de Anna Garcia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6135—Division E—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. S. Wills, administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19 23 28

Succession de Casper Funk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7978. Division A—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduit e dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Simonet, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19, 23, 28

Succession de Louis Rabaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 2303 —Division C—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wills, administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19, 23, 28

Succession de Valain Gaudelon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7089 — Division A—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par Miss Wolf, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

17 juin—17, 21, 28

Succession de Marie Baquié alias Bachay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6660—Division C—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. S. Wills, administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19 23 28

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Elizabeth Baumann, décédée, épouse William Wagner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.—No 3443.

Vente pour effectuer un partage.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, 56 rue Royale—SAMEDI, 7 juillet 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D rendu le 1er juil. 1883, et par le consentement du propriétaire de l'autre moitié indivise, sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le Faubourg Delord, désigné par le No 324 du carré d'îlet borné par les rues Pen-School Landing (maintenant rue Delor), Euphrosine, Boston (maintenant Franklin) et Liberté; ledit terrain mesure 25 pieds de façade sur l'ancienne Landing (maintenant rue Delord), 161 pieds de profondeur sur le côté du terrain contigu, No 323, et 150 pieds de profondeur du côté opposé.

Cette propriété est la même qui fut acquise par William Wagner de Hugo William Hanff, le 28 mars 1864, par acte passé p. rdevant Hugh Maddon, alors notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers comptant, et la vente à crédit de un et deux ans, à partir de la date de l'adjudication. L'acquéreur devra fournir ses billets garantis par hypothèque, portant intérêt à raison de 8 0/0 l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles et nommera toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sera requis sur le montant de la vente.

L'acte de vente pardevant Martin Vocrhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juin—2 9 16 23 30 juillet 7

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

No 8,617.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de Marie Josephine Caroline Denion, épouse défunte de L. C. A. Billaud.

Wm A. Bisland et als. vs. L. C. A. Billaud, tuteur naturel.

Procès en partage.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 juillet 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un décret rendu dans la sus-dite affaire, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A de la dite Cour, le 19 mars 1883, et rendu le 19 juin 1883, et ordonnant à une détermination prise à une assemblée de famille homologué le 15 juin 1883, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement connu sous le nom de Grouneville, borné par les rues Pine, Anna, Esther et Lavoisier, mesurant 300 pieds rue chacune des rues Pine et Lavoisier Line, et 240 pieds sur chacune des rues Anne et Esther.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera, en sus du prix de l'adjudication, toutes les taxes qui pèsent sur la propriété jusqu'au moment de la vente, se montant à la somme de $5068 83.

L'acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 juin—16 19 23 30 juil 7 14 21

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Deuxième District.

Ce magnifique emplacement de commerce, coin des rues St. Louis et Dauphine.

Succession de Henri Kazeragnell.

No 8649—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau: 86 rue Royale—Il sera vendu, à l'enchère publique SAMEDI, 28 juillet 1883, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon F A Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté du 22 juin 1883, la propriété ci-après décrite:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St. Louis, Dauphine, Toulouse et Bourbon mesurant 30 pieds de face à la rue St. Louis, sur 90 pieds, plus ou moins, de profondeur et de face à la rue Dauphine. Les ameliorations comprennent la façade au coin des rues St. Louis et Dauphine, qu'occupait le défunt comme buvette. Bâtisse recommandée comme un des meilleurs emplacements de commerces du Deuxième District.

Conditions—Comptant, en billets des Etats-Unis.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant T. Buisson, notaire.

23 juin—23, 30—juil 7, 14, 21, 28.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Caroline Wessing

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,359—Division C—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Wegman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

23 juin—23, 27, 1 juil.

Succession de Samuel M. Joyce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 12 501, 12,502, 12,217 et 741.—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, pour les taxes de ville des années 1876, 1877, 1878, 1879 et 1881, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 24 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE connu comme la propriété Foucher, dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement une partie de la Paroisse Jefferson, le dit morceau désignant au nord de l'avenue St Charles et s'étendant aux extrémités nord du terrain, et étant borné et décrit comme suit: Faisant face à côté nord de l'Avenue St-Charles et s'étendant de la limite de Barthaville à la limite de Greenville, s'étendant de la dans une direction nord vers la limite Est de Greenville, Fribourg et Morley, à peu près sept cent dix-sept trente-six pieds à un certain point au nord-ouest à un angle sur la limite de Morley, puis dans une direction sud-est sur une ligne du fond à la limite est de Morley, puis encore dans une direction nord sur la limite est de Morley à peu près quatre mille et 70 pieds à la dernière profondeur du terrain et sur un point où la dite limite supérieure rejoint la limite convergente du terrain qui touche au dessous; puis s'étendant dans la direction du sud sur une ligne du dit terrain adjacent et le long de a limite coté ouest de Barthaville au côté nord de l'Avenue St-Charles environ cent mille six cent vingt-sept pieds. Le tout en second avec les lignes et distances primitives comprenant cent douze arpents de l'Avenue St-Charles aux limites primitives de derrière.

Saisi dans les affaires ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

21 juin—21, 28—5, 12, 19, 26 juil

AVIS aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.

Henry Kraeger vs ces créanciers.

No 8855—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Ordre de Cour.

Que la cession de la propriété du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est décrété que ses assemblée des dits créanciers ait lieu pardevant M. Fred. Adolph, notaire MERCREDI, 27 juin 1883, à 11 heures du matin, dans le but de traiter les affaires du pétitionnaire.

Et dans l'intervalle, que les procédures judiciaires soient suspendues contre sa personne et sa propriété.

Nouvelle-Orléans, 15 juin 1883.

(Signé) A. L. TISSOT juge.

Une copie exacte,

JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

19 juin—19 23 26

Raymond Conyaud vs. ces Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 6,729—Division C—A vis est par le présent donné aux créanciers de Raymond Conyaud et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Simonet, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19, 23, 28

Patrick J. O'Hamilite vs. ces créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6900.—Division C—A vis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable ci-dessus et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par Otto Thomas, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

17 juin—17, 21, 28

Bulkeraton de Joseph Rosenfield et Sons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6905—Division D—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par Miles Wolf, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

17 juin—17, 21, 28

Succession de George W. Collins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6856—Division A—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. S. Wills, administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

17 juin—17 21 28

Succession de Frederick Wetchmann

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6906.—Division E—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par W. Wolf, administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19 23 28

Succession de Anna Garcia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6135—Division E—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par F. S. Wills, administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19 23 28

Succession de Casper Funk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7978. Division A—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduit e dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Simonet, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19, 23, 28

Succession de Louis Rabaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 2303 —Division C—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wills, administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19, 23, 28

Succession de Valain Gaudelon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7089 — Division A—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par Miss Wolf, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

17 juin—17, 21, 28

Succession de Marie Baquié alias Bachay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6660—Division C—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par F. S. Wills, administrateur public de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

19 juin—19 23 28

SIROP Pectoral et PATE du NAPÉ DELAGRENIER de Paris.

50 Médailles des Hôpitaux de Paris qui constatent leur supériorité sur toutes les autres pectoraux contre les Toux, Rhumes, Bronchites, Coqueluche et Irritations de Poitrine et de gorge.

Dépôt: Pharmacie Lamarque, Amsterdam et Rivoli.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de résidence de choix dans le Quatrième Disaict, rue Laurel, entre Josephine et St André.

Dans l'affaire de Peter Auguste Martens vs Henri Kuhlmann Vente pour opérer un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 8573.

PAR B. ONORATO, encanteur.—Bureau: No 46 rue Royale.—SAMEDI, 28 juillet 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu 13 et signé le 20 juin 1883 le procédera à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Josephine, Laurel, St-André et Live Oak, et mesurant 30 pieds de façade rue Laurel, entre Josephine et St-André, sur 100 pieds de profondeur; et 19 pieds 8 pouces de largeur à l'arrière; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Celui-ci devant payer en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt comptant de 10 pour cent du prix d'adjudication sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.

23 juin—23 30—juillet 7 14 21 et 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix et bien situées dans le Second District,

No 58 rue Royale, entre Bienville et Conti.

No 159 rue Douane, entre Dauphine et Bourgogne.

Nos 158 et 160 rue Orléans, encoignure Marais.

A l'enchère publique à longs termes.

Succession de Mme Hannah Adler, née Hannah Rafel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 8,212.

Action en partage.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 28 juillet 1883, à midi, à la salle d'encans St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 19mai 1883, et signé le 16mai jour de juin 1883, je procéderai à la vente des propriétés suivantes, à savoir:—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dennis, Bienville, Bourgogne et Dauphine, désigné par le No 2, mesurant, en plat mesure, 21 pieds de façade à la rue Douane sur 127 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur. Cette propriété est vendue sujette à un bail au taux de 840 par mois, finissant le 30 septembre 1883.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et les autres améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre la rue Royale, Bienville et Conti et le Passage de la Bourse, et mesurant 21 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Royale sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Cette propriété est vendue sujette à un bail au taux de 350 par mois, expirant le 30 septembre 1883.

3° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Orléans, Marais, St-Pierre et Tremé, mesurant 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur de 57 pieds 1 pouce et 8 1/2 lignes à la rue Marais, qui diverge de 1 pied 2 pouces de la rue Orléans à la rue Marais.

3° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Orléans, Marais, St-Pierre et Tremé, mesurant 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur de 57 pieds 1 pouce et 8 1/2 lignes à la rue Marais, qui diverge de 1 pied 2 pouces de la rue Orléans à la rue Marais, qui diverge de 1 pied 2 pouces de la rue Orléans à la rue Marais.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication, les droits de mutation et autres taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Wm. H. Seymour, notaire.

2 juin—2 9 16 23 30 juil 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à Carrollton, au coin des rues Jefferson et Plum.

Mme Catherine Andrews vs. Veve Daniel R. Zeigler et als.

No 3756—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HORY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mars 1883, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après...

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le 3ème District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Plum et Claiborne. Ce terrain 1, 2 et 3 contigûte les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Jefferson, sur 190 pieds de profondeur; le No 1 formant l'angle des rues Jefferson et Plum.

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans le carré d'ilet borné par la rues Jefferson, Camberoise, Plum et Claiborne, mesurant 190 pieds de façade rue Plum sur 159 pieds de profondeur et de façon rue Jefferson, et formant l'angle des rues Jefferson et Plum.

Conditions Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 18-3, et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant E. Commagère, notaire.

8 juin—3 9 16 23 30—7 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR HORY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées à Algier,

près du chemin de fer Morgan, sur la rue Patterson et l'encégure de la rue Washington.

Succession de Mme Elizabeth Ashton, veuve de James Ashton.

No 4535—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HORY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet